



5 PLAN DE ZONAGE
C - Planche sud

Vu pour être annexé à la délibération du 29 septembre 2026
approuvant la Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme



PLU R1 zonage

Emplacement réservé

Secteur de mixité sociale augmenté

Espace boisé classé ordinaire

Espace boisé classé significatif

Espace vert protégé

Lisière paysagère

Alignements végétalisés à préserver,
renforcer ou créer

Ruisseau classé

Patrimoine à préserver

Changement de destination

Secteur d'OAP

Bande des 100 mètres

Interdiction de changement de destination
des linéaires commerciaux

PPR mouvement de terrain (PER)

Zone rouge

Zone bleue



0 250 500 m